



Législation aéronautique EASA PART 145 et APRS

Initiale

7 h

Objectifs

- Connaître les points clefs des PART(s) M et 145 ainsi que leurs derniers développements.
- Acquérir une connaissance de la réglementation de la maintenance des aéronefs, des moteurs et des équipements.
- Intégrer l'ensemble des exigences détaillées des PART(s) M et 145.
- Être capable de se repérer dans les différents textes et utiliser l'information pertinente.

Programme de formation

- • **L'EASA (European Aviation Safety Agency) :**
- Le Règlement CE N°216/2008
- Organismes de Conception & Fabrication
- Etude succincte de l'AIR OPS : Exploitant d'aéronefs
- Etude succincte du Règlement Européen UE n°1321/2014 relatif au maintien de la navigabilité des aéronefs et des produits, pièces et équipements & personnel participant à ces tâches.
- **Etude succincte de l'EASA PART M :**
- Normes d'entretien
- Éléments d'aéronefs
- Certificat de remise en service

Public - pédagogie

Public / Pré requis :

Dirigeants, cadres techniques, personnels habilités APRS, techniciens.

Aucun pré requis

Pédagogie / modalité d'évaluation :

Support de formation disponible en ligne

Un QCM d'auto évaluation est à réaliser en fin de formation.

Une attestation de formation est délivrée à la fin de la formation.

Validité : 2 ans

Etude détaillée de l'EASA PART 145, Organisme d'entretien :

- Généralités
- Exigences en matière de locaux, équipements, matériels, données...
- Personnels de certification
- Politique de sécurité et système qualité
- Prerogatives de l'organisme agréé
- Modalités de surveillance
- **L'APRS**
- Obligations
- Responsabilités
- **L'EASA Form 1 et équivalents :**
- Description du document
- Obligations réglementaires